



Répondre aux questions sur les chiens de protection



Les chiens de protection sont-ils méchants ?

On entend que les chiens de protection sont « méchants », en partie parce que leur gabarit et leur rôle défensif peuvent impressionner, et parce que les cas où la situation tourne mal sont très médiatisés alors qu'ils restent rares.

Dans la grande majorité des cas, ce que les randonneurs interprètent comme de la "méchanceté" correspond simplement à des comportements naturels de protection : aboiements, approche contrôlée, mise à distance. **Ces attitudes servent à signaler une présence et à éloigner ce que le chien perçoit comme une menace potentielle, et non à attaquer.**

Comme tout être vivant, un chien peut aussi avoir des réactions différentes selon son état émotionnel, son niveau de vigilance ou le contexte du moment. Cela ne relève pas de la "méchanceté", mais du fonctionnement normal d'un animal sensible et autonome.

Les chiens de protection ne sont donc pas des chiens agressifs par nature, mais des chiens de travail, dont le comportement s'adapte à la situation pour protéger le troupeau.



Comment se comporter face à un chien de protection ?

- D'une manière générale, dans la mesure du possible, **contournez très largement les troupeaux** sans vous mettre en danger ;
- **Signalez-vous** pendant votre rando pour ne pas surprendre le chien (siffletez, parlez fort, chantonnez) ;
- Si un chien approche, **arrêtez-vous!** Ne le fixez pas dans les yeux et parlez-lui calmement "*salut le chien, je suis gentil je ne fais que passer, retourne au troupeau*" ;
- **Laissez le chien vous renifler.** Pour vous rassurer, vous pouvez mettre délicatement un vêtement ou un sac à dos entre vous et le chien ;
- Avec les bâtons de marche : prenez-les dans une main et orientez-les vers le bas. Surtout **ne les brandissez pas** ;
- En vélo : **descendez du vélo** le plus tôt possible et avancez à pied. Pour vous rassurer, vous pouvez mettre le vélo entre vous et le chien ;
- Avec un chien de compagnie : **laissez les chiens interagir entre eux** même si c'est inconfortable. Ne vous mettez pas en danger en prenant votre chien dans vos bras ou en vous interposant.

En général, une fois rassuré par votre attitude placide, le chien de protection finira par retourner à son troupeau et vous pourrez reprendre calmement votre route. S'il ne part pas, **faites demi-tour.**

A éviter absolument :

- Chercher à caresser les animaux (troupeau ou chien) ;
- Crier ;
- Partir en courant ou faire des gestes brusques ;
- Utiliser une arme contre le chien (bombe au poivre, jet de pierre, coup de bâton) qui provoquera inévitablement un conflit soit avec vous, soit avec le randonneur suivant.



Comment éviter de croiser un ou des chiens ?

Grâce à **la carte MapPatou**, vous pouvez connaître la localisation théorique des troupeaux protégés par des chiens en alpage (5000 pâturages d'été renseignés en Auvergne-Rhône-Alpes).



Soulignons que **la présence de chiens de protection dépend directement de celle des troupeaux.** En montagne, les animaux redescendent généralement passer l'hiver en vallée ou en bergerie. Entre novembre et mai, il n'y a donc, en principe, ni troupeaux ni chiens de protection sur les zones d'alpage.

Hors alpage (collines, vallées, plaines), il est en revanche plus difficile de disposer d'informations précises :

les troupeaux changent régulièrement de parc de pâturage, ce qui rend leur localisation moins prévisible. Vous pouvez donc rencontrer des troupeaux protégés — et leurs chiens — à tout moment de l'année.

Localement, vous pouvez vous renseigner auprès des offices de tourisme, mairies ou services pastoraux départementaux.



Pourquoi les troupeaux ne sont pas en parc ?

Le Pastoralisme regroupe des systèmes de garde différents :

- Animaux **contenus dans des parcs**, délimités par une clôture (fixe ou mobile) qui peuvent être de tailles très variables.
- Animaux **gardés par un berger**.

Ces différents modes de gestion sont fonction du territoire (alpage/collines/plaines), des pratiques historiques, culturelles ou environnementales, de la disponibilité de la ressource, du type de sols, de la vulnérabilité à la prédation...

Que le troupeau soit dans un parc ou non, **les mêmes règles s'appliquent** :

- Ne cherchez pas à caresser les animaux ;
- Contournez largement le troupeau ;
- Arrêtez-vous si le chien approche, restez calme ;
- Laissez du temps au chien pour qu'il identifie que vous n'êtes pas une menace pour son troupeau, puis reprenez votre route calmement.

Il est important de noter que même si le troupeau est parcqué, les chiens peuvent être à l'extérieur du parc.



Pourquoi ai-je vu des chiens et même pas de troupeau ?

Les chiens de protection sont éduqués et sélectionnés pour la protection d'un troupeau, donc si vous croisez un chien qui vous semble seul, **un troupeau est forcément à proximité**. Cependant, tout comme les humains, il existe des particularités propres à chaque individu : **certains élargissent beaucoup leur périmètre de vigilance**. Il n'est donc pas rare de voir un chien alors que le troupeau se trouve plus bas, derrière une butte ou dans un parc alentour.

En présence ou non d'un troupeau, les règles à adopter avec le chien sont les mêmes :

- Arrêtez-vous, restez calme et laissez du temps au chien pour qu'il identifie que vous n'êtes pas une menace.
- Quand le chien s'est apaisé, reprenez votre chemin calmement en gardant le chien dans votre champ de vision



Pourquoi les troupeaux sont sur les sentiers ?

Le Pastoralisme est une pratique d'élevage où les animaux pâturent des ressources spontanées, dans des milieux naturels. **Les pâturages sont donc aussi des espaces utilisés par les pratiquants de sports de nature : randonnée, VTT...** Ces sports de nature profitent de milieux ouverts et entretenus grâce au travail des animaux ! La présence de sentiers est d'ailleurs souvent le vestige d'une activité pastorale ancienne.

Les sentiers en eux-mêmes n'offrent pas de ressource alimentaire pour les animaux : **le troupeau n'y fait généralement que passer**. En revanche, les abords immédiats des sentiers peuvent être riches en herbe ou en végétation appétente, ce qui peut y expliquer la présence ponctuelle des bêtes. Le passage de randonneurs (ou d'autres usagers) constitue toutefois un dérangement pour le troupeau ; **les bergers cherchent donc, autant que possible, à éviter ces zones très fréquentées**.

Si vous rencontrez un troupeau sur un sentier, qu'il soit accompagné ou non de chiens de protection, adoptez dans la mesure du possible les comportements suivants :

- Attendez patiemment que de la place se libère : un gros troupeau en train de manger se déplace lentement et se déloge difficilement
 - Contournez au maximum sans vous mettre en danger
- S'il est présent, n'hésitez pas à échanger avec le berger qui vous donnera des indications pour un passage apaisé.**



Pourquoi le berger n'a pas appelé les chiens ?

Les chiens de protection sont sélectionnés et formés pour **agir de manière autonome**, sans avoir besoin de consignes pour faire leur travail. Ils ne fonctionnent pas comme des chiens de conduite* : **ils n'interviennent pas sur ordre, mais en réponse à une situation qu'ils évaluent eux-mêmes.**

Leur comportement repose avant tout sur leur instinct, et sur leur attachement au troupeau qu'ils considèrent comme leur famille à protéger. Lorsqu'ils perçoivent une présence, ils mettent en place des comportements d'intimidation (aboiements, mise à distance) destinés à éloigner, et non à attaquer.

Si le berger est présent mais n'intervient pas immédiatement, c'est généralement parce que **la situation est jugée normale et maîtrisée** : les chiens font leur travail.

De plus, une fois que les chiens sont engagés dans une phase de contrôle ou d'investigation d'une présence qu'ils perçoivent comme étant une menace potentielle, le rappel devient souvent difficile, voire impossible dans l'instant.

**Contrairement au chien de protection, le chien de conduite exécute précisément les ordres du berger. Sa mission consiste à guider et rassembler le troupeau, en s'appuyant sur le lien de confiance et de fidélité qu'il entretient avec son maître. Il n'est pas dissuasif et n'a pas d'instinct de protection : il s'agit de races sélectionnées pour leur obéissance et leur instinct de conduite et non pour la défense.*



Pourquoi le berger n'était-il pas présent ?

Le berger n'est pas en permanence au contact direct du troupeau. En alpage ou sur de grands espaces, il doit assurer de nombreuses tâches : surveillance globale, soins aux animaux, gestion des déplacements, logistique...

Pour autant, même lorsqu'on a l'impression qu'il n'est pas présent parce qu'on ne le voit pas, **le berger est souvent à proximité.**

La conduite d'un troupeau ne repose pas sur une présence continue au même endroit, mais sur l'anticipation des déplacements des animaux et le bon positionnement au bon moment. Les chiens de protection, quant à eux, sont justement là pour assurer une présence constante auprès du troupeau, y compris lorsque le berger est à distance. Ils sont autonomes dans leurs décisions et leur rôle est de dissuader toute approche jugée menaçante.

Il est donc tout à fait normal que des randonneurs croisent un troupeau gardé uniquement par des chiens.



Puis-je randonner avec mon chien ?

Oui, d'une manière générale vous pouvez randonner avec votre chien **à condition qu'il soit tenu en laisse** pour éviter qu'il ne poursuive les troupeaux, la faune sauvage ou d'autres chiens, et pour l'empêcher de se baigner dans les abreuvoirs ou d'aller souiller les abords des cabanes de berger.

Certaines réglementations peuvent toutefois interdire les chiens de manière ponctuelle ou permanente sur certains sentiers (réserves naturelles, zones sensibles, arrêtés municipaux). L'office de tourisme local ou la mairie peuvent vous renseigner, ainsi que de la signalétique sur les lieux de randonnée.

Toutefois, il n'est pas recommandé de randonner dans les pâturages avec votre chien. **La présence de troupeaux (ovins ou bovins) demande des compétences spécifiques au chien et à son maître :**

- Gestion du stress
- Maîtrise parfaite du rappel
- Aptitude à rester calme face aux animaux
- Capacité à éviter la surprotection

A proximité des troupeaux et des chiens :

- Gardez votre chien en laisse, mais ne le prenez jamais dans vos bras
- Ne tirez pas sur la laisse et marchez calmement
- Restez calme, contournez largement le troupeau
- Si un chien de protection s'approche de vous, arrêtez-vous, lâchez la laisse et laissez les chiens interagir.

Pour une sortie sereine, privilégiez les itinéraires hors zones pastorales ou clairement indiqués comme accessibles aux chiens.





Y a-t-il un risque de rencontrer des chiens de protection en traversant un pâturage bovin ?

Même si quelques éleveurs de vaches introduisent aujourd'hui des chiens de protection dans leurs troupeaux, cela reste encore très peu répandu.

Cependant, **cela ne signifie pas qu'un pâturage bovin est sans risque**. Les bovins peuvent aussi être dangereux et le troupeau peut réagir de manière imprévisible, notamment en présence de veaux.

Les risques les plus fréquents sont :

- Réaction de protection d'une vache envers son veau ,
- Charge d'un bovin stressé ou surpris
- Mouvement brusque du troupeau agacé par une fréquentation importante, la présence de chiens de compagnie...

Les bons comportements à adopter pour traverser un pâturage bovin :

- Contournez largement le troupeau,
- Restez calme et avancez d'un pas régulier,
- Évitez de passer entre une vache et son veau,
- Ne caressez pas les animaux, même s'ils semblent familiers.
- Tenez vos chiens en laisse et si un bovin s'approche, ne tirez pas brusquement sur la laisse (cela peut exciter l'animal).



Quelle démarche suivre en cas de problème avec un chien de protection ou en cas de morsure ?

La peur ou le stress liés à une rencontre difficile avec un chien de protection sont légitimes, et il est important de ne pas minimiser la situation. Voici les étapes essentielles à suivre.

1. Se mettre en sécurité et prendre soin de soi avant toute chose :

- Éloignez-vous calmement de la zone si possible,
- Évaluez votre état et celui de vos accompagnants,
- En cas de saignement important, ou d'impossibilité de marcher, appelez les secours (112)
- En cas de grosse blessure, allez chez le médecin
- Sinon, désinfectez et surveillez la blessure

2. Informer

2.1. Prévenir le berger ou l'éleveur s'il est présent ou à proximité (repérer la cabane de berger, ou une ferme alentour)

- Signalez-lui l'incident,
- Décrivez ce qu'il s'est passé,
- Indiquez si vous avez été blessé

Cela permet une réaction rapide, une meilleure compréhension de la situation et la mise en place de démarches amiables si besoin.

2.2. Informer la mairie ou l'office de tourisme

Si vous le souhaitez ou si vous n'avez pas pu entrer en contact avec le berger ou l'éleveur. Ils pourront relayer l'information aux acteurs locaux.

Ces retours contribuent à améliorer la prévention et la gestion des zones pastorales.

2.3. Remplir le formulaire "Mon expérience avec les chiens de protection"

Ce formulaire permet de documenter toute rencontre avec un chien, qu'elle soit bonne ou mauvaise. En cas de morsure, il est transmis automatiquement à plusieurs acteurs :

- DDPP (Direction départementale de la protection des populations),
- DDT (Direction départementale des Territoires)
- Services pastoraux.

Ces services peuvent alors activer les procédures prévues par la loi : tests comportementaux du chien, vérification sanitaire (dont test rage), analyse de la situation sur l'alpage, prise de contact avec l'éleveur, etc.

Un conseil ? Une question ?

Contactez-nous directement pour obtenir les fichiers sources ou des conseils personnalisés :

 contact@pasto-kezako.fr